



Réduction de résiliation de bail

Par **deejay2480**, le **27/06/2011** à **10:47**

Bonjour,

J'ai été licencié en mai 2010 et je désire quitter l'appartement que je loue. Je sais que le licenciement est l'une des raisons valables pour réduire le préavis de résiliation du bail à 1 mois. Mais y a t il un délai entre le licenciement et la demande de résiliation du bail? Mon propriétaire m'a certifié qu'il ne pouvait accepter une réduction du bail à un mois

Par **cocotte1003**, le **27/06/2011** à **23:57**

Bonjour, les juges acceptent jusqu'à huit mois de décalage, vous cela fait 13....cordialement

Par **mimi493**, le **28/06/2011** à **01:40**

Avez-vous les jurisprudences confirmant le délai de 8 mois que la loi ne contient pas ?